

CORONAVIRUS COVID-19

Intégration

3 novembre 2020

Continuité du parcours d'intégration républicaine (CIR) pendant le confinement

La situation de crise sanitaire et de confinement a conduit l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la direction de l'intégration des étrangers et de l'accès à la nationalité (DIAN), à trouver des dispositifs pour poursuivre l'accompagnement et l'intégration des étrangers primo-arrivants durant cette période.

Les formations du contrat d'intégration républicaine (CIR) pendant le confinement

Les étrangers bénéficiaires d'un premier titre de séjour convoqués pour signer leur CIR lors de la période de confinement, et ainsi bénéficiers des formations et de l'accompagnement qui en découlent, continuent à être reçus dans les plateformes d'accueil de l'OFII. Ils y sont accueillis, bénéficient d'un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII et signent à cette occasion leur contrat d'intégration républicaine (CIR).

L'organisation en présentiel des formations linguistiques et civiques prescrites dans le cadre du CIR fait l'objet d'une étude au cas par cas. A chaque fois que cela est possible, des convocations sont délivrées, précisant les modalités de participation.

Pour les cours de formation linguistique et de formation civique qui ne peuvent être organisés en présentiel, la constitution d'une offre de formation à distance est en cours de réflexion. Les heures effectuées dans ce cadre seront comptabilisées dans le parcours d'intégration de chaque signataire du CIR.

Le public primo-arrivant peut toujours retrouver des [supports pédagogiques numériques](#), financés par la DIAN, pour l'apprentissage du français, l'appropriation des valeurs de la République et la bonne connaissance du fonctionnement de la société française. Libres d'accès, ils sont un complément utile aux formations du CIR, pour faciliter le parcours vers l'autonomie et l'intégration au sein de la société française.

L'ensemble de ces formations sont accessibles sur ordinateur, tablette et smartphone.

Pour en savoir plus

Contacts : <http://www.ofii.fr/ofii-en-france>